

Page: 1/10

## Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression: 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1. Identificateur de produit

· Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

SARL

France

KLEIBERIT CHIMIE

200 rue de Paris

· 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées Seulment pour application professionnel

· Emploi de la substance / de la préparation

Agent diluant

Produit de nettoyage

- · Emploi déconseillées Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.
- · 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: **KLEBCHEMIE** 

M.G.Becker GmbH & Co. KG Max Becker Str. 4

D - 76356 Weingarten / Baden

Allemagne

F-67116 Reichstett

· Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 (0) 7244 62-0 Téléphone: +49 7244 62 152 FAX: +49 (0) 7244 700-0 FAX: +49 7244 700 152

· 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Telefon: +49 (0) 7244 62 486 / Langue: anglais, allemand

atteint les jours ouvrables (lundi - vendredi) 08h00 - 16h00 Uhr (Central European Time - CET)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1. Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 GHS/CLP

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2. Éléments d'étiquetage
- · Pictogrammes de danger









GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité cyclohexane

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Page: 2/10

## Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Numéro de version 7 Date d'impression: 14.06.2017 Révision: 14.06.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 1)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403+P233

· 2.3. Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

#### Identification / Classification GHS-CLP N° d'enregistrement

%

CAS: 67-64-1 acétone 10 - 20%

EINECS: 200-662-2 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX

CAS: 141-78-6 20 - 30% acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT

Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX SE 3, H336

CAS: 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité 30 - 40%

EINECS: 265-151-9 Flam. Liq. 2, H225; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1,

Reg.nr.: 01-2119475514-35-XXXX H304

CAS: 78-93-3 2-butanone 5 - 10%

EINECS: 201-159-0 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX

01-2119457290-43-XXXX

CAS: 110-82-7 cyclohexane 5 - 10%

EINECS: 203-806-2 EINECS: 203-806-2 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Reg.nr.: 01-2119463273-41-XXXX Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1. Description des premiers secours
- · Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Page: 3/10

## Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

## Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 2)

## · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Indications destinées au médecin:
- · 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1. Movens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3. Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## · 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

## · 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

## · 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### · 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### · Manipulation:

### · 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Formation et sensilibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. Or use outdoors with adequate ventilation.

(pas moins de 5 à 15 changements d'air par heure)

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

N'envoyer l'air d'échappement au dehors gu'au moyen de collecteurs appropriés.

Refermer le conditionnement immédiatement après utilisation

(suite page 4)

Page: 4/10

## Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

## Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 3)

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante Eviter tout contact avec la peau.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.

L'application par pulvérisation doit s'effectuer en cabine aérée ou équipée d'un système d'aspiration approprié.

Le cas échéant, assurer une aération suffisante contrôlée (10 à15 renouvellements de l'air par heure) et une protection respiratoire suivant EN140 avec filtre de type AX ou mieux encore porter une protection respiratoire. Essuyer immédiatement le produit répandu

Éviter la prise d'échantillonnage par immersion

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

- · 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Stocker en plein air.

- · Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

· 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1. Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- · DNEL

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL long terme 63 mg/kg (Mensch)
Inhalatoire DNEL courte 1468 mg/m3 (Mensch)
DNEL long terme 734 mg/m3 (Mensch)

## Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Dermique DNEL 773 mg/kg (Mensch)
Inhalatoire DNEL 2035 mg/m3 (Mensch)

#### 67-64-1 acétone

Dermique DNEL long terme 186 mg/kg (Mensch)
Inhalatoire DNEL courte 2420 mg/m3 (Mensch)
DNEL long terme 1210 mg/m3 (Mensch)

#### 78-93-3 2-butanone

Dermique DNEL long terme 1161 mg/kg (Mensch) Inhalatoire DNEL long terme 600 mg/m3 (Mensch)

## naphta léger (pétrole), hydrotraité

Dermique DNEL 13964 mg/kg (Mensch) Inhalatoire DNEL 5306 mg/m3 (Mensch)

· PNEC

### 141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC-eau douce 0,26 mg/l (x00)PNEC-l'eau de mer 0,026 mg/l (x00)

(suite page 5)

Page: 5/10

# Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

## Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 4)

PNEC-Periodische Freisetzung 1,65 mg/l (x00)
PNEC-sédiments d'eau douce 1,15 mg/kg (x00)
PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,115 mg/kg (x00)
PNEC-sol 0,22 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 650 mg/l (x00)

#### 67-64-1 acétone

PNEC-eau douce 10,6 mg/l (x00)
PNEC-l'eau de mer 1,06 mg/l (x00)
PNEC-sédiments d'eau douce 30,4 mg/kg (x00)
PNEC-L'eau de mer des sédiments 3,04 mg/kg (x00)
PNEC-sol 29,5 mg/kg (x00)

#### 78-93-3 2-butanone

PNEC-eau douce 55,8 mg/l (x00)
PNEC-l'eau de mer 55,8 mg/l (x00)
PNEC-sédiments d'eau douce 284,7 mg/kg (x00)
PNEC-L'eau de mer des sédiments 284,7 mg/kg (x00)
PNEC-sol 22,5 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 709 mg/l (x00)

## N° CAS - Désignation de la substance

Type Valeur Unité

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

VME 1400 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

#### 67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

## 78-93-3 2-butanone

VME Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée

## 110-82-7 cyclohexane

VME Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm (12)

## · 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- · Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:

Europe: Filtre AX (EN 371)

En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

- · Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants B Polyethylennylon: Barrier™ (0,062 mm)
- · Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques
- · Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Dans l'installation, la surface au sol doit être scellée.

(suite page 6)

Page: 6/10

# Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 5)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Fruitée

Seuil olfactif: Non déterminé.valeur du pH: Non applicable

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 60 °C · Point d'éclair: -20 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

• Température d'inflammation: 260 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

• **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:
Supérieure:
1,8 Vol % (Aceton)
13,0 Vol % (Aceton)

Pression de vapeur à 20 °C:
233 hPa (Aceton)

Densité à 20 °C:
Densité relative.
Densité de vapeur à 20 °C:
Vitesse d'évaporation.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Partiellement miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

**Dynamique à 20 °C:** ca. 10 mPas (Aceton / Ethyl acetate)

**Cinématique:**Solvants organiques:
Non déterminé.
100,0 %

• 9.2. Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1. Réactivité voir l'article 10.3
- · 10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6. Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 7)

Page: 7/10

# Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 6)

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD<sub>50</sub> 4934 mg/kg (Kaninchen)

10170 mg/kg (Ratte)

Dermique LD<sub>50</sub> > 20000 mg/kg (Kaninchen)

Inhalatoire LC<sub>50</sub> /4 h 20 mg/l (Ratte)

LC<sub>50</sub> 58 mg/l (Ratte)

8 h

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Oral  $LD_{50}$  > 2000 mg/kg (Ratte) Dermique  $LD_{50}$  > 2000 mg/kg (Ratte)

#### 67-64-1 acétone

Oral LD<sub>50</sub> 5800 mg/kg (Ratte)

Dermique LD<sub>50</sub> 20000 mg/kg (Kaninchen)

20000 mg/kg (Ratte)

Inhalatoire LC<sub>50</sub> /4 h 76 mg/l (Ratte)

#### 78-93-3 2-butanone

Oral  $LD_{50}$  3300 mg/kg (Ratte) Dermique  $LD_{50}$  > 5000 mg/kg (rbt) Inhalatoire  $LC_{50}$  /4 h 34 mg/l (Ratte)  $LC_{50}$  /4 h > 5000 ppm (Ratte)

## 110-82-7 cyclohexane

Oral LD<sub>50</sub> 1300 mg/kg (Maus)

12705 mg/kg (Ratte)

## naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral  $LD_{50}$  > 2000 mg/kg (Ratte) Dermique  $LD_{50}$  > 2000 mg/kg (Ratte)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Page: 8/10

## Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 7)

#### · Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1. Toxicité
- · Toxicité aquatique:

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

LC<sub>50</sub> 230 mg / I / 96h (Fisch)

EC<sub>50</sub> 5600 mg / I / 48h (Algen)

165 mg / I / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia) (DIN 38412)

EC<sub>50</sub> 2306 mg / I / 24h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

### 67-64-1 acétone

LC<sub>50</sub> 8120 mg / I / 96h (Fisch)

LC<sub>50</sub> 12600 mg / I / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

EC<sub>50</sub> 3400 mg / I / 48h (Algen)

12100 mg / I / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

#### 78-93-3 2-butanone

LC<sub>50</sub> 2990 mg / I / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

EC<sub>50</sub> 308 mg / I / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

#### 110-82-7 cyclohexane

LC<sub>50</sub> 42,3 mg / I / 96h (Fisch)

EC<sub>50</sub> 0,9 mg / I / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

- 12.2. Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4. Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

- · 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6. Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1. Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

14 06 03 autres solvants et mélanges de solvants

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 9)

Page: 9/10

# Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 8)

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport** 

· 14.1. Numéro ONU

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1993

· 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1993 ENTZÜNDBARER FLÜSSIGER STOFF, N.A.G.

(KOHLENWASSERSTOFFE, ACETON),

UMWELTGEFÄHRDEND

· IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HYDROCARBONS,

ACETONE), MARINE POLLUTANT

· 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA

· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

· 14.4. Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

• 14.5. Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : cyclohexane

• Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler: 33· No EMS: F-E,S-D· Stowage Category B

· 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

• Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 5 L

On cargo aircraft only: 60 L

· Remarques:

Chiffre HazChem (EAC): Marquage spécifique avec le symbole (poisson et

arbre).

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

ml

Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

Limited quantities (LQ)
 Excepted quantities (EQ)
 Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

• "Règlement type" de l'ONU: UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

(suite page 10)

Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 14.06.2017 Numéro de version 7 Révision: 14.06.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 820.0 - sans toluene

(990.5)

(suite de la page 9)

#### · Règlement EU

110-82-7 cyclohexane: REACH, Annex XVII, No. 57

- · Directive 2012/18/UE Seveso-III:
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · Prescriptions nationales:
- · (UE) VOC Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)
- · VOC: [g/L] 753,0 g/l
- · VOC: [masse-%] 100,00 %
- · VOC: carbon [g C/kg] 701,7 g C/kg
- · (CH) VOCV Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] 100,00 %
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement

### · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygjejnisk Luftbehov (Regulation for the labelling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B

Carc. 1B: Cancérogénicité - Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente -

F